

**Objectif :** maîtriser les procédures d'acquisition du foncier

---

**Intervenant :** maître de conférences en droit public à l'Université de Cergy-Pontoise et avocat spécialiste en droit public  
**Public concerné :** élus et agents des collectivités territoriales

---

**Programme :** La commune dispose d'une série d'outils lui permettant de maîtriser le foncier préalablement à toute opération d'initiative publique – qu'il convient de distinguer et d'exercer conformément aux textes qui les organisent.

1. La constitution de réserves foncières
2. La diversité des outils de maîtrise foncière
3. Le jeu du droit de délaissement
4. Exercer le droit de priorité
5. Définition et champ d'application des droits de préemption (ZAD, DPU, fonds de commerce...)
6. Exercer le droit de préemption urbain
7. Justifier le recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique
8. Les principales étapes d'une procédure d'expropriation

---

**Durée :**

Une journée de 09:00 à 17:00 Déjeuner le midi avec le formateur et les stagiaires

**Lieu :**

38 rue de la Coutellerie,  
95300 PONTOISE

**Frais de participation :**

Prix nets par jour et par personne :

- o Moins de 500 habitants : 165 €
- o De 500 à 999 habitants : 185 €
- o De 1000 à 3999 habitants : 195 €
- o De 4000 à 9999 habitants : 205 €
- o + De 9999 habitants : 215 €